



Dante Fedele

Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles)

L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique



Nomos



DIKE

Studien zur Geschichte des Völkerrechts
Begründet von Michael Stolleis

Herausgegeben von
Wolfgang Graf Vitzthum
Juristische Fakultät der Eberhard Karls Universität Tübingen
Bardo Fassbender
Universität St. Gallen, Lehrstuhl für Völkerrecht,
Europarecht und Öffentliches Recht
Anne Peters
Max-Planck-Institut für ausländisches öffentliches Recht
und Völkerrecht, Heidelberg
Miloš Vec
Universität Wien, Institut für Rechts- und
Verfassungsgeschichte
Band 36

Dante Fedele

Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles)

L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et
de la politique



Nomos



DIKE

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

ISBN 978-3-8487-4127-4 (Nomos Verlag, Baden-Baden, Print)

ISBN 978-3-8452-8436-1 (Nomos Verlag, Baden-Baden, ePDF)

ISBN 978-3-03751-941-7 (Dike Verlag, Zürich/St. Gallen)

1. Auflage 2017

© Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden 2017. Gedruckt in Deutschland. Alle Rechte, auch die des Nachdrucks von Auszügen, der fotomechanischen Wiedergabe und der Übersetzung, vorbehalten. Gedruckt auf alterungsbeständigem Papier.

Remerciements

Ce livre est une version remaniée de ma thèse de doctorat en « Histoire de la pensée politique (cultures juridiques européennes) », réalisée dans le cadre d'une cotutelle entre l'ENS de Lyon et l'Université « Frédéric II » de Naples, et soutenue à Lyon le 5 décembre 2014. Il est le fruit du travail de plusieurs années, et plusieurs sont les personnes envers lesquelles j'ai contracté une dette de reconnaissance.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à Michel Senellart, qui m'a chaleureusement accueilli à l'ENS et a accepté de diriger mes travaux de master et de thèse. Je lui suis particulièrement redevable pour sa généreuse disponibilité, sa pleine confiance et ses judicieux conseils. De même, je tiens à remercier vivement Francesco Senatore pour avoir accepté lui aussi de diriger ma thèse ; par ses lectures consciencieuses et ses remarques fines et ponctuelles, il m'a permis de mieux comprendre certains enjeux de ma recherche et d'ouvrir des perspectives nouvelles.

J'ai eu la chance de vivre l'expérience enrichissante du programme doctoral en « Histoire, sociologie, anthropologie et philosophie des cultures juridiques européennes dans un contexte global » coordonné par le CENJ de l'EHESS. Je souhaite remercier ici son directeur, Paolo Napoli, pour le soutien qu'il a su offrir, tant sous le profil scientifique que sous le profil logistique : les réunions qu'il a organisées ont été toujours marquées par une vivacité et une générosité intellectuelle sans pair. Je remercie en outre les instituts qui m'ont accueilli pendant des périodes de recherche, notamment le CENJ de l'EHESS de Paris, le Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte de Francfort et le SUM de Florence ; un remerciement particulier va à Emanuele Coccia, Emanuele Conte, Marie-Angèle Hermitte, Aldo Schiavone et Emanuele Stolfi pour les leçons qu'ils ont données et les activités qu'ils ont proposées dans le cadre du programme doctoral.

L'expression de ma gratitude s'adresse également aux autres membres du jury de soutenance, Romain Descendre, Giulia Maria Labriola, Jean-Claude Waquet et Alain Wijffels, qui non seulement ont accepté d'évaluer ce travail mais, durant et après la soutenance, n'ont cessé de me prodiguer leurs conseils, remarques et encouragements.

Remerciements

Je remercie en outre Laurent Waelkens, Wim Decock et Sebastian Krafzik pour leur aide dans la publication de ce livre, Bardo Fassbender, Anne Peters, Miloš Vec et Wolfgang Graf Vitzthum pour l'avoir accueilli dans leur collection « Studien zur Geschichte des Völkerrechts », Johannes Rux pour son assistance durant tout le processus de publication, et Magali Bonemaison pour sa patiente et scrupuleuse révision linguistique, qui a contribué significativement à améliorer mes pages.

Ma profonde reconnaissance va à Jean-Claude Zancarini: je ne saurais assez le remercier pour la ferme confiance qu'il a eue dans mon travail et pour la bienveillance qu'il m'a constamment témoignée depuis mon premier séjour à l'ENS, en 2008. Il y a ensuite plusieurs amis et professeurs rencontrés au fil des ans – à l'occasion de cours, de séminaires ou de séjours à l'étranger –, auxquels ce travail doit beaucoup : je tiens à rappeler surtout Guido Boffi, Paolo Carta, Vincenzo Colli, Jean-Louis Fournel, Friederike Kuntz, Diego Quaglioni, Michael Stolleis et Christian Zendri, interlocuteurs précieux qui, à un moment ou à un autre, m'ont permis de faire mûrir ma réflexion. Ma sincère gratitude va enfin à tous mes proches, qui m'ont accordé un soutien tant inconditionnel que nécessaire tout au long de ce parcours.

Rien de tout cela n'existerait aujourd'hui si une rencontre presque fortuite, il y a des années, sur les bancs de l'Université, ne m'avait fait connaître celui qui a suscité en moi la vocation pour la recherche et le travail intellectuel. Alessandro Fontana a été le maître et l'ami qui m'a montré par son exemple ce que c'est que ce travail : c'est là la vérité la plus précieuse de son enseignement.

Table des matières

Introduction	13
1. Enjeux du travail et questions de méthode	13
2. Présentation synthétique du corpus sous le profil de son développement historique	30
α) écrits de <i>ius commune</i> (XII ^e -XV ^e siècles)	30
β) émergence de questions politiques et pédagogiques (XV ^e -XVI ^e siècles)	41
γ) entre humanisme et <i>usus modernus Pandectarum</i> (XVI ^e -XVII ^e siècles)	48
δ) lignes de développement au XVII ^e siècle	66
<i>Première partie</i>	
<i>Le débat médiéval et ses prolongements à l'époque moderne</i>	81
1. « <i>Legatio dicitur officium</i> »	83
1.1 Le champ sémantique d' <i>officium</i> et <i>munus</i>	83
1.2 L' <i>officium</i> et le <i>munus</i> legationis	95
1.3 « <i>Officium</i> » et « profession » au début de l'époque moderne	111
2. L' <i>officium legati</i> et ses aspects	119
2.1 Le droit d'ambassade	119
2.2 La nomination de l'ambassadeur	128
2.3 Le conflit d'intérêts	136
2.4 La rétribution de l'ambassadeur	149
2.5 Les immunités et les privilèges de l'ambassadeur	159
2.6 Confrontation à la pratique	174
α) variété des figures diplomatiques	175
β) intérêt public et intérêts privés	183

Table des matières

3. La représentation diplomatique	191
3.1 La représentation dans la diplomatie pontificale	192
3.2 La représentation dans le droit privé	205
3.3 La représentation dans les traités sur l'ambassadeur	224
4. Les documents diplomatiques et le pouvoir de négociation de l'ambassadeur	233
4.1 Les documents sur lesquels se fondent le statut de l'ambassadeur et son pouvoir de négociation	233
α) la lettre de créance	234
β) l'instruction	239
γ) la procuration	242
4.2 Le pouvoir de négociation et ses limites	251
4.3 La ratification des traités	265

Deuxième partie

<i>La naissance de l'État et le renouvellement des thématiques</i>	281
1. La diplomatie nouvelle et la formation des États	283
1.1 Une nouvelle organisation	287
α) chancelleries et secrétariats d'État	287
β) la suite de l'ambassadeur	300
1.2 Une dynamique d'interaction : la reconnaissance réciproque	310
α) en matière de légitimité des États	310
β) en matière de réputation des États	320
1.3 L'essor de la diplomatie résidente	325
2. Ordre européen et équilibre des puissances	337
2.1 La nouvelle conception du droit d'ambassade	337
2.2 L'équilibre des puissances	362
3. Les immunités et les privilèges de l'ambassadeur	383
3.1 Années 1540-1580 : continuité et discontinuité	384

3.2 Possibilité de punir l'ambassadeur pour les crimes commis en mission	393
3.3 Conditions objectives qui peuvent entraîner la perte des immunités et privilèges	411
α) l'ambassadeur qui traverse un pays tiers	412
β) l'ambassadeur sujet naturel du prince auquel il est envoyé	416
γ) l'ambassadeur dont le prince a précédemment outragé un envoyé du prince auquel il est adressé	422
3.4 Immunités et privilèges des membres de la suite, liberté de culte et droit d'asile	428
α) l'immunité des membres de la suite	429
β) le droit de chapelle et le droit d'asyle	436
3.5 Immunités de l'ambassadeur en matière civile	449
4. Cérémonial et préséances	461
4.1 Cérémonial et droit de gens	462
4.2 Les préséances diplomatiques et leurs enjeux	474
α) position du problème	474
β) le conflit entre la France et l'Espagne : cas principaux et littérature spécifique	482
γ) le conflit franco-espagnol dans <i>El Enbaxador</i> de J.A. de Vera : les critères pour l'établissement des préséances	492
4.3 La nouvelle conceptualisation de la « représentation » et les débuts d'une classification des envoyés diplomatiques	504
α) « <i>persona</i> »	504
β) la nouvelle conceptualisation de la « représentation »	507
γ) les débuts d'une classification des envoyés diplomatiques	518
<i>Troisième partie</i>	
<i>L'élaboration du statut professionnel de l'ambassadeur</i>	525
1. Discours d'(auto)légitimation	527
1.1 « Ambassadeur »	532
1.2 La nécessité des ambassadeurs	539

Table des matières

1.3 Les modèles de l'ambassadeur	546
α) l'ange	546
β) le « parfait ambassadeur »	553
γ) l'ambassadeur « <i>politicus</i> »	560
2. Les fonctions de l'ambassadeur	565
2.1 Communication, médiation, représentation	565
α) communication	565
β) médiation	568
γ) représentation	575
2.2 La collecte d'informations	581
2.3 La négociation	608
3. Les qualités et la formation de l'ambassadeur	629
3.1 L'importance du choix	629
3.2 Les qualités objectives de l'ambassadeur	634
3.3 La formation de l'ambassadeur	653
α) les qualités culturelles de l'ambassadeur	654
β) le modèle du « parfait ambassadeur » et son dépassement	663
γ) de l'ambassadeur « <i>politicus</i> » aux débuts d'une institutionnalisation de la formation diplomatique	673
4. L'éthique de l'ambassadeur	687
4.1 La discussion des vertus de l'ambassadeur	688
4.2 La fidélité et la prudence de l'ambassadeur	701
α) fidélité et infidélité	701
β) fidélité et prudence	709
4.3 La fidélité et la conscience de l'ambassadeur	720
α) corruption	724
β) (dis)simulation et mensonge	726
γ) obéissance à l'ordre injuste	741

Table des matières

Conclusion	755
Bibliographie	763
Avertissement	763
Autres abréviations	764
A. Catalogues	764
B. Sources	764
C. Autres ouvrages	786
Index des noms	829

Introduction

1. Enjeux du travail et questions de méthode

On peut railler la pédantesque niaiserie avec laquelle les diplomates à la Norpois s'extasiaient devant une parole officielle à peu près insignifiante. Mais leur enfantillage a sa contrepartie : les diplomates savent que, dans la balance qui assure cet équilibre, européen ou autre, qu'on appelle la paix, les bons sentiments, les beaux discours, les supplications pèsent fort peu ; et que le poids lourd, le vrai, le déterminant, consiste en autre chose, en la possibilité que l'adversaire a, s'il est assez fort, ou n'a pas, de contenter, par moyen d'échange, un désir. Cet ordre de vérités, qu'une personne entièrement désintéressée comme ma grand-mère, par exemple, n'eût pas compris, M. de Norpois, le prince von *** avaient souvent été aux prises avec lui. Chargé d'affaires dans des pays avec lesquels nous avons été à deux doigts d'avoir la guerre, M. de Norpois, anxieux de la tournure que les événements allaient prendre, savait très bien que ce n'était pas par le mot « Paix », ou par le mot « Guerre », qu'ils lui seraient signifiés, mais par un autre, banal en apparence, terrible ou béni, que le diplomate, à l'aide de son chiffre, saurait immédiatement lire, et auquel, pour sauvegarder la dignité de la France, il répondrait par un autre mot tout aussi banal mais sous lequel le ministre de la nation ennemie verrait aussitôt : Guerre¹.

Avec un regard à la fois sournois et fasciné, Marcel Proust trace par ces quelques phrases saisissantes le portrait du marquis de Norpois, qui incarne, dans la *Recherche*, le diplomate de carrière au sein du Quai d'Orsay. Son portrait, c'est le portrait de ce corps de fonctionnaires à l'époque du crépuscule du *ius publicum europaeum*. Ses objectifs sont les objectifs de la diplomatie d'avant la Première Guerre mondiale, notamment la conservation de la stabilité et de l'équilibre européen. Ses manières représentent la seconde nature, quelque peu artificielle, que la Carrière oblige à se créer, à l'aide d'un long travail sur soi, pour atteindre la maîtrise de soi, de ses passions, ses gestes et ses paroles. Son langage, l'un des nombreux pastiches présents dans la *Recherche*, est la quintessence du langage diplomatique, dont il reproduit le « chiffre », les tournures parfois alambiquées et la nature essentiellement performative (s'il est vrai que « dans le lan-

1 M. Proust, *Le Côté de Guermantes I*, in Id., *À la recherche du temps perdu*, texte établi sous la direction de J.-Y. Tadié, Gallimard (Quarto), Paris 1999, p. 944-945.

gage diplomatique causer signifie offrir »)². Son « ordre de vérités », fondé sur l'échange, correspond à la rationalité stratégique bâtie par les ambassadeurs dans leur travail quotidien d'analyse des intérêts et de commerce d'informations. Sa méthode de lecture de la réalité « à travers des symboles superposés » fait le cœur du « système d'inductions » dont usent les hommes de la « Carrière »³.

On sait que cette figure de diplomate de carrière a une longue histoire, qui plonge ses racines en profondeur dans le passé ; en fait, elle s'est développée dans une dialectique constante entre la pratique diplomatique et une réflexion théorique qui, depuis la fin du Moyen Âge, s'est intéressée à l'ambassadeur, à son rôle, à ses tâches, à ses prérogatives et à ses qualités. D'une telle histoire nous nous proposons ici de parcourir un segment qui nous semble particulièrement significatif, dans le but de dégager les lignes de force fondamentales qui ont contribué à rendre possible la naissance de la diplomatie moderne.

Deux précisions s'imposent dès le début. Avant tout, sur le plan chronologique : pour des raisons et dans des limites que nous allons bientôt expliquer, l'époque qui fait l'objet de cette recherche s'étend de la toute fin du XII^e siècle au XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'âge qui a été maintes fois indiqué comme celui ayant effectivement donné naissance à la diplomatie moderne⁴. Ensuite, et par conséquent, sur le plan terminologique : car il faut expliquer dans quel sens on parle de « diplomatie » eu égard à une telle époque, étant donné que ce mot, dans l'acception de « science et pratique des relations politiques entre États », n'est apparu en français qu'à la fin du XVIII^e siècle, avant d'être emprunté par les autres langues européennes⁵. Par ce mot, qui a d'ailleurs déjà semblé convenir pour définir « l'ensemble des activités de dialogue et d'échanges politiques » entre-

2 Voir *ivi*, p. 943.

3 Voir *ivi*, p. 945.

4 Voir par exemple W.J. Roosen, *The Age of Louis XIV : the Rise of Modern Diplomacy*, Schenkman, Cambridge Mass. 1976.

5 Voir *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris 1992, s.v. « diplomatique », p. 608A : « Le nom désigne la science qui a pour objet l'étude des documents officiels : il a été adjectivé (1726) avec le sens correspondant [...], prenant avant la fin du XVIII^e siècle la valeur élargie de relatif aux relations internationales (1777). [...] Les dérivés sont tous apparus à la fin du XVIII^e siècle. [...] On a formé DIPLOMATIE n.f. (1790), attesté dès les premiers textes avec son sens figuré, à côté du sens propre de "science et pratique des relations politiques entre États" ; par métonymie, le mot désigne la carrière diplomatique (1791) et l'en-

prises par les communautés politiques du Moyen Âge⁶, nous n'allons pas tant nous référer à la *pratique* diplomatique, avec ses institutions et ses techniques, qu'au *champ de problématisation* qui s'est formé par rapport à elle : ce qui nous intéresse, c'est en effet de comprendre, dans une perspective qui est celle de l'histoire de la pensée, comment la pratique diplomatique, sous l'angle de celui qui en est l'agent principal, à savoir l'ambassadeur, est devenue l'objet d'une problématisation à l'intérieur d'un discours spécifique qui se caractérise par l'imbrication réciproque du droit, de l'éthique et de la politique. On fait normalement référence à ce discours – qui s'est engendré dans la littérature juridique italienne de la fin du Moyen Âge, a acquis depuis le XV^e siècle une autonomie de plus en plus marquée et a fini par se répandre dans toute l'Europe centrale – par l'expression « traités sur l'ambassadeur ». Notre enjeu est donc de reconstruire la formation et le développement de ce champ de problématisation ainsi que les transformations qui l'ont marqué au cours d'un segment de son histoire, c'est-à-dire d'analyser la constitution de ce que, en empruntant ce concept aux derniers travaux de Michel Foucault, on pourrait appeler l'*expérience* de la diplomatie. L'avantage le plus important d'une telle approche, à notre avis, devrait être celui de montrer que la diplomatie ne constitue pas simplement une pratique institutionnelle, mais représente, par son langage et ses instruments, une véritable forme de rationalité poli-

semble des diplomates. De même [...], on a formé *DIPLOMATE* adj. et n. (1789) [...] [au] sens propre, "chargé d'une mission diplomatique auprès d'un gouvernement étranger" (1792) ». Voir aussi A. Outrey, « Histoire et Principes de l'Administration Française des Affaires Étrangères », *Revue française de science politique*, 3 (2), 1953, p. 298-300, qui souligne que le mot « diplomatie » a été admis dans le dictionnaire de l'Académie en 1798, tandis que le mot « diplomate » (entré en 1801 dans la *Néologie ou Vocabulaire des mots nouveaux* de Sébastien Mercier) y fut admis seulement en 1835. Voir enfin *Oxford English Dictionary*, Oxford University Press, Oxford and New York 2013, s.v. « diplomatic », selon lequel le passage du sens de « of or pertaining to official or original documents, charters, or manuscripts » au sens de « of, pertaining to, or concerned with the management of international relations ; of or belonging to diplomacy », qui s'est affirmé à l'époque de la Révolution française, aurait été occasionné par les recueils de traités et conventions publiés par Leibniz en 1695 (*Codex Juris Gentium Diplomaticus*) et par Du-mont en 1726 (*Corps universel diplomatique du Droit des gens*).

6 Ainsî F. Autrand, « L'enfance de l'art diplomatique », in *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, sous la direction de L. Bély, PUF, Paris 1996, p. 210.

tique, voire l'une des matrices essentielles de la rationalité politique moderne.

Mais, avant d'en venir aux questions de méthode impliquées par tout cela, il convient d'introduire le plan de notre travail et d'éclaircir les objectifs qui sont au cœur des trois parties autour desquelles il s'articule, ce qui nous permettra dans le même temps de fournir une première description du champ de problématisation que nous allons explorer. Il s'agira en premier lieu d'analyser la réflexion juridique médiévale au sujet de l'ambassadeur et ses prolongements à l'époque moderne, une réflexion qui nous semble s'articuler principalement autour de deux grandes notions, l'*officium legationis* et la représentation diplomatique (partie I^{re}). Cela impliquera une étude avant tout du champ sémantique des mots *officium* et *munus*, puis de leur emploi, depuis la fin du XII^e siècle, pour la conceptualisation de la charge d'ambassadeur comme un office public, et enfin de la contribution apportée par la notion d'*officium* à l'élaboration d'une idée de "profession" diplomatique dans la littérature sur l'ambassadeur de la première époque moderne (chap. 1). Nous aborderons ensuite les différents aspects de l'*officium legationis*, à savoir l'établissement du nombre des sujets titulaires du droit d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, la nomination de l'ambassadeur, le conflit d'intérêts qu'il doit éviter, la rétribution ou le dédommagement qu'il a le droit de recevoir, ainsi que les immunités et les privilèges qui lui sont attribués (chap. 2). Après cela, nous en viendrons à étudier la conceptualisation de la fonction diplomatique en tant que *représentation* d'une autre personne. Puisque cette notion n'apparaît dans la littérature sur l'ambassadeur que vers la fin du XVI^e siècle, nous devons chercher à en repérer les traces dans deux domaines quelque peu éloignés, à savoir, d'un côté, la diplomatie pontificale et, de l'autre, la doctrine du mandat de droit privé, qui ont, quoique de manière différente, exercé une influence directe sur la réflexion menée au sujet de l'ambassadeur séculier (chap. 3). Cela nous amènera à approfondir la détermination des pouvoirs de négociations attribués à l'ambassadeur, où le modèle du droit privé est destiné à confirmer sa centralité dans l'élaboration du nouveau droit des gens tout au long de l'époque moderne (chap. 4). Nous espérons ainsi montrer la contribution que la réflexion juridique médiévale a fournie pour la conceptualisation de la fonction diplomatique et mettre en lumière, par l'analyse d'un cas particulièrement remarquable, le rôle que l'adaptation de notions issues du droit privé a joué pour l'élaboration de certaines catégories du droit public et de la politique modernes.

En second lieu, il s'agira d'aborder le renouvellement des thématiques concernant l'ambassadeur qui s'est produit au début de l'époque moderne (partie II^e). Nous commencerons par examiner le rapport existant entre la diplomatie nouvelle et la formation des États, en nous concentrant sur la nouvelle organisation mise en place pour la gestion de la diplomatie, sur l'affirmation de la reconnaissance réciproque comme une dynamique d'interaction, et sur l'essor de ce que l'on appelle la diplomatie « résidente » (chap. 1). Nous chercherons ensuite à analyser le lien, à la fois étroit et problématique, qui existe entre l'exercice de la diplomatie et l'affirmation de la souveraineté tout au long des XVI^e et XVII^e siècles : à cet effet seront examinés, d'un côté, la corrélation de plus en plus stricte, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, entre la possession de la souveraineté et la possession du droit d'ambassade et, de l'autre, la conceptualisation du champ relationnel à l'intérieur duquel les États se rapportent entre eux comme un équilibre concurrentiel des puissances ayant la fonction de garantir la sécurité et la conservation du *status quo* (chap. 2). Après cela, nous pourrions envisager le renouvellement du débat qui s'est produit au sujet des immunités et des privilèges de l'ambassadeur, un thème qui depuis la fin du XVI^e siècle va occuper une place de plus en plus large dans notre littérature (chap. 3). Un dernier chapitre portera enfin sur les problèmes concernant le cérémonial diplomatique, où une attention particulière sera consacrée aux conflits de préséance et à leurs enjeux, ainsi qu'au renouvellement de la réflexion au sujet de la représentation diplomatique (chap. 4). Par l'analyse des questions soulevées dans cette deuxième partie, nous espérons montrer la contribution apportée par la littérature qui fait l'objet de notre recherche non seulement à la définition du statut juridique de l'ambassadeur, mais aussi à la construction du nouveau droit des gens destiné à régir l'Europe moderne.

En troisième lieu, il s'agira de mettre en lumière d'autres thématiques qui, tout en étant brièvement traitées déjà dans quelques textes de la fin du Moyen Âge, se développent cependant au début de l'époque moderne et participent à façonner la figure de l'ambassadeur sous le profil de son statut non plus juridique mais, pour ainsi dire, professionnel (partie III^e) : c'est-à-dire d'analyser non seulement les caractères propres à la charge d'ambassadeur, mais aussi les caractères et les conditions nécessaires à la personne qui doit remplir cette charge. Des considérations s'imposent d'abord pour mettre en évidence un aspect important du discours étudié ici, à savoir la tentative, dont il fait état, de promouvoir une (auto)légitimation des ambassadeurs contribuant à renforcer l'identité collective de

cette classe de fonctionnaires par l'affirmation de la nécessité et de la haute dignité de leur office (chap. 1). Ensuite, nous allons nous concentrer sur les fonctions de l'ambassadeur, spécialement en ce qui concerne la collecte d'informations et la négociation : en plus d'élucider les techniques que l'ambassadeur est appelé à adopter pour réussir dans son métier depuis la moitié du XV^e siècle, la réflexion au sujet de ces fonctions offre de nombreux éléments à propos des critères d'analyse politique qui se font jour au début de l'époque moderne, notamment la *nature* des princes, leurs *intérêts* et la *puissance* des États (chap. 2). Après cela, nous envisagerons les qualités requises à l'ambassadeur pour qu'il puisse remplir au mieux son office, à commencer par des qualités objectives et en poursuivant par des qualités culturelles, autour desquelles s'organisent des programmes de formation qui, surtout au XVII^e siècle, témoignent de manière évidente d'une exigence de spécialisation de l'office (chap. 3). Les qualités proprement éthiques seront examinées à part, dans le chapitre conclusif ; parmi celles-ci, une attention particulière sera consacrée à la fidélité, en raison des tensions qu'elle produit, d'un côté, à l'égard des circonstances qui réclament l'exercice de la prudence, et, de l'autre, à l'égard d'un certain nombre de situations qui posent à l'ambassadeur de véritables problèmes de conscience (chap. 4). Dans cette dernière partie, tout en nous proposant de faire ressortir les traits spécifiques qui concernent la figure de l'ambassadeur, notre espoir est aussi de fournir une contribution pour une histoire de la professionnalisation du fonctionnaire public sur un plan plus général (conseiller, secrétaire, ministre).

Tel que nous venons de le décrire, ce plan nécessite trois remarques méthodologiques préliminaires. En premier lieu, nous avons cherché, d'une part, à nous écarter d'une approche purement systématique et calquée sur la structure des textes que nous avons étudiés : ce travail n'entend évidemment pas se proposer comme une sorte de « traité sur l'ambassadeur », mais aspire à mettre en pleine lumière les transformations qui ont affecté cette littérature au fil du temps. D'autre part, il nous a fallu aussi éviter une approche purement chronologique, fondée sur une chronologie linéaire, sur la description d'un processus unitaire, qui nous aurait obligés à des simplifications drastiques. Nous avons donc essayé de faire en sorte que le « choix chronologique » n'interdise pas « l'approche thématique » qui seul nous pouvait permettre de traiter les problèmes abordés de ma-

nière autant que possible approfondie et cohérente⁷. Le récit, de la sorte, se déroule tout au long d'un itinéraire où abondent les anticipations, les reprises, les allers et retours ; un itinéraire qui n'en exclut pas d'autres, mais qui finalement nous a été imposé par les questions que nous avons soulevées, chacune desquelles – tout en s'inscrivant dans un dessin d'ensemble – suit dans une certaine mesure une chronologie propre à elle.

En deuxième lieu, cette pluralité de questions et leur articulation réciproque devraient suffire à montrer que, dans notre étude, nous avons moins essayé d'établir une genèse, que de tracer une généalogie : c'est-à-dire que nous avons moins cherché à repérer la "cause" qui aurait "déterminé" la naissance de la diplomatie moderne, ou l'idée générale à partir de laquelle cette dernière aurait germé, que les diverses conditions historiques, politiques et culturelles qui en ont rendu possible l'émergence. À notre avis il y a là un véritable problème d'intelligibilité historique, dans la mesure où une approche génétique, conduite en termes de filiation causale, risque fortement de ne pas pouvoir rendre compte de la complexité d'un objet tel que celui que nous envisageons d'explorer. Il convient alors de souligner qu'il n'y a pas seulement une série causale qu'il suffirait d'indiquer et d'analyser afin de saisir dans leur pleine signification la formation et le développement de notre champ de problématisation de la fin du Moyen Âge au début de l'époque moderne : il y a, au contraire, plusieurs séries causales, différentes et hétérogènes entre elles, qui viennent se croiser dans ce champ comme dans un nœud, et qu'il faut par conséquence dénouer, distinguer, isoler et, autant que possible, expliquer⁸.

Enfin, nous nous sommes proposés d'éviter le risque principal posé par l'étude d'une littérature marquée, dans un certain degré, par un caractère normatif, à savoir celui de prétendre reconstruire l'évolution de l'office de l'ambassadeur et de sa nature comme une institution qui a pu se développer selon une logique interne, depuis l'ambassadeur des communes et royaumes médiévaux jusqu'au plénipotentiaire des grandes puissances européennes du XVII^e siècle. Dans la mesure du possible – étant donné l'ampleur des limites chronologiques et géographiques que nous nous

7 Voir à ce sujet les observations de L. Bély, *Les relations internationales en Europe XVII^e-XVIII^e siècles*, PUF, Paris 1998², p. XXII.

8 Voir à ce propos les considérations méthodologiques sur le principe de la « composition des effets » proposées par M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, éd. sous la direction de F. Ewald et A. Fontana par M. Senellart, Seuil-Gallimard, Paris 2004, p. 244.

sommes données (sur lesquelles nous allons revenir) –, nous avons tâché de récuser une lecture purement interne des textes pour chercher en revanche à illustrer leurs relations multiples avec le milieu intellectuel, la pratique diplomatique et, plus en général, le contexte historique de leur temps. Tout en privilégiant le corpus qui est le nôtre, nous nous sommes donc efforcés d'adopter une approche faisant ressortir la tension dialectique irrésolue qui existe entre l'élaboration doctrinale d'un côté et l'expérience concrète de l'autre – une tension qui d'ailleurs, comme nous allons le voir, traverse notre corpus de part en part. Par là, nous avons essayé de nous situer à égale distance d'un matérialisme mal compris, qui nie toute forme d'autonomie de la pensée, et d'un idéalisme également mal compris, qui nie toute forme d'autonomie de l'histoire.

De même, quelques remarques s'imposent quant à la définition de notre corpus (les « traités sur l'ambassadeur »), qui sera décrit plus précisément dans le prochain paragraphe, mais dont il convient d'éclaircir d'ores et déjà le statut, de manière à mieux préciser la démarche que nous avons choisie par rapport à l'enjeu qui est au cœur de cette recherche. Or, la définition de ce corpus pose en réalité de graves problèmes quant à son unité et à sa cohérence, dès lors que la conscience de son existence s'est établie au fil du temps à travers le travail, d'abord, des auteurs eux-mêmes de ces traités, et ensuite des bibliographes et des historiens qui, chacun selon ses exigences et ses intérêts, ont recensé et classé un ensemble varié d'écrits dans une forme toujours différente : on peut donc bien affirmer à ce propos, avec Nietzsche, que l'« on ne peut définir que ce qui n'a pas d'histoire »⁹. Il est vrai que, dans une première acception, ce corpus comprend nombre de textes susceptibles d'être définis comme étant des « traités » (quoique parfois ils prennent la forme du dialogue) et dont le premier exemple, selon une opinion commune, serait constitué par l'*Ambaxiatorum Brevilogus* de Bernard de Rosier (1435-1436). Après s'être dévelop-

9 Pour une analyse de l'émergence historique de ce corpus et de son caractère problématique, voir aujourd'hui l'étude de J.-C. Waquet, « Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier : “un genere di riconoscibile omogeneità” ? », in *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen âge au début du XIX^e siècle*, éd. par J.-C. Waquet, S. Andretta et S. Péquignot, École française de Rome, Rome 2015, p. 9-31. La citation est tirée de F. Nietzsche, *Zur Genealogie der Moral*, in Id., *Kritische Gesamtausgabe*, hrsg. von G. Colli und M. Montinari, Abteilung VI, Band 2, de Gruyter, Berlin/New York 1968, trad. fr. par I. Hildenbrand et J. Gratiën, *La Généalogie de la morale*, Gallimard, Paris 1971, 2^{me} dissertation, § 13, p. 88.

pée tout au long des XV^e et XVI^e siècles, dans un premier moment en Italie et en France, puis aussi en Allemagne, en Angleterre et en Pologne, cette littérature atteint un succès considérable dans toute l'Europe au XVII^e siècle, pour aller s'épuiser vers la moitié du siècle suivant. Pris dans cette acception, les « traités » sur l'ambassadeur se proposent de tracer un portrait d'ensemble de cette figure, par l'examen de ses tâches, de ses prérogatives et de ses qualités, en reliant parfois l'exposé directement à la succession des étapes de sa mission ou en tout cas en donnant une description plus ou moins approfondie de ces dernières. La langue employée est pendant longtemps le latin : jusqu'à 1620, on ne compte qu'un ouvrage en italien (*Il Messaggiere* de Torquato Tasso, paru en 1582), un ouvrage en anglais (*The application of certain histories concerning Ambassadors and their functions* de Francis Thynne, paru en 1651 mais rédigé en 1578), un ouvrage en français (*L'ambassadeur* de Jean Hotman, paru en 1603 et immédiatement traduit en anglais) et un ouvrage en espagnol (*El Enbaxador* de Juan Antonio de Vera y Çúñiga, paru en 1620) ; pendant le XVII^e siècle, la tendance à utiliser les langues nationales, pour des traductions aussi bien que pour la rédaction de textes originaux, devient de plus en plus marquée. Les auteurs de ces traités sont d'ordinaire des juristes ou des hommes appartenant à la « République des lettres », qui dans la plupart des cas ont rempli personnellement des fonctions diplomatiques. En dépit de son caractère varié et des transformations importantes qui l'intéressent tout au long de son histoire, cette littérature révèle une certaine homogénéité, attestée par l'uniformité des titres choisis (*De legato*, *De officio legati*, *Legatus...*), par les multiples emprunts d'un auteur à l'autre et finalement – après une longue période marquée par la mise en avant d'une priorité chronologique dans le traitement de la matière – par un réseau touffu de références réciproques qui s'établit depuis la fin du XVI^e siècle, engendrant un véritable dialogue¹⁰.

10 Tout en renvoyant au paragraphe suivant pour des indications bibliographiques plus riches et précises, nous citons dès maintenant deux ouvrages fondamentaux : *De legatis et legationibus tractatus varii*, edidit V.E. Hrabar, C. Mattiesen, Dorpat 1906, qui dresse une liste – souvent avec des extraits et, dans trois cas, avec le texte complet – d'un grand nombre de traités écrits depuis le *Brevilogus* de Rosier jusqu'à 1625 (mais en citant aussi le *Speculum Iudiciale* de Guillaume Durand) ; et *De legatorum jure tractatum catalogus completus ab anno MDCXXV usque ad annum MDCC*, cura et studio V.E. Hrabar, Typis Mattiesenianis, Dorpati Livonorum (Jurjev) 1918, qui donne une liste (parfois avec des extraits) des textes parus de 1625 à 1700. Hrabar considère non seulement des « traités » sur l'ambassadeur,

Dans une seconde acception, bien plus large et flottante, l'expression « traités sur l'ambassadeur » indique en revanche un ensemble d'écrits beaucoup plus dispersés et hétérogènes, dont le seul principe d'individualisation peut être repéré, de manière pragmatique, dans ce qui en constitue le référent, à savoir la figure et l'activité de l'ambassadeur, abordées selon différentes perspectives en fonction des règles propres à chacun des régimes discursifs concernés. On fait ainsi référence aux écrits juridiques qui traitent les différents aspects de l'*officium legationis*, depuis les *summae*, les appareils de gloses et les commentaires engendrés dans la pratique médiévale de l'étude des sources justiniennes en Italie et en France, jusqu'aux nombreux ouvrages (traités, *dissertationes* et *disputationes*) sur l'ambassadeur et le *ius legationis* produits au sein des universités allemandes aux XVII^e et XVIII^e siècles. On envisage ensuite les aspects des ambassades abordés dans la littérature politique médiévale consacrée aux figures du prince ou du podestat. De nombreux préceptes sont repérés dans la documentation diplomatique, à l'intérieur des instructions fournies ou des dépêches envoyés aux ambassadeurs, aussi bien que dans la législation statutaire ou royale concernant les ambassades. De même, il existe des textes manuscrits en langue vulgaire qui dans les chancelleries italiennes, depuis la seconde moitié du XV^e siècle, sont appelés *ricordi* ou *memoriali* et fixent par écrit de brefs préceptes de comportement ou des maximes que l'on doit rappeler au cours de la mission ; ils sont parfois rédigés par un ambassadeur au bénéfice de son successeur ou, en tout cas, d'un collègue, et se nourrissent par conséquent de l'expérience personnelle de leur auteur. Mais on peut aussi penser à des ouvrages plus vastes et élaborés, des *Mémoires* par exemple, tels que ceux de Commynes, dont le récit est ponctué par des conseils et des avertissements au sujet des ambassadeurs provenant toujours de l'expérience directe du métier. Il convient de rappeler également les ouvrages historiques qui, surtout après Guicciardini, consacrent une place importante aux ambassadeurs, ainsi que les recueils de passages sur l'ambassadeur tirés des historiens anciens parus à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Il y a ensuite les chapitres dédiés aux ambassadeurs dans les traités, parus dans toute l'Europe dès le XVI^e siècle, sur le conseiller ou l'homme de cour, sur la raison d'état ou les *arcana*, sur le cérémonial de cour, sur le *ius belli* et le *ius*

mais également de très nombreux textes juridiques dont nous allons parler tout de suite. Pour des indications relatives aux traités parus au XVIII^e siècle, qui ne sont pas catalogués par Hrabar, voir l'article de M. Bazzoli cité dans la note suivante.

(*naturae et*) *gentium*, ainsi que, plus tard, sur la « science du gouvernement » et les « institutions politiques ». Enfin, on peut penser aux entrées concernant les différents aspects de la diplomatie qui, au XVIII^e siècle, sont comprises dans les divers *Dictionnaires universels* et *Encyclopédies* parus en langue française¹¹. À l'égard de cette seconde acception, l'impossibilité de réduire des écrits si disparates à une définition simple, unitaire et cohérente apparaît évidente ; en même temps, il nous paraît nécessaire de les considérer ici en raison de la contribution qu'ils ont apportée à la position et à la discussion des questions que nous soulevons dans ce travail. C'est pourquoi, même si nous allons privilégier l'examen des « traités » dans la première acception indiquée, en raison de leur richesse, nous allons néanmoins accorder une large place aux autres écrits qui envisagent notre figure : en d'autres mots, par rapport aux objectifs que nous avons énoncés, ce que nous nous proposons de faire, c'est moins l'histoire d'un genre littéraire que l'archéologie d'un discours.

Pour déterminer les limites géographiques de notre recherche, nous nous sommes appuyés sur la constatation selon laquelle, de même que les techniques de la diplomatie se développent de manière à peu près commune dans toute l'Europe centrale, ces écrits se posent dans une perspective supranationale et franchissent les frontières des différents pays sans que cela implique forcément un changement d'approche à l'ensemble de thèmes et de problèmes envisagés, qui en grande partie vont devenir canoniques. La dissémination et la circulation des idées et des textes eux-mêmes, favorisées par leur publication, et parfois par leur traduction, dans différents pays, réalisent les conditions pour l'instauration d'un échange culturel et d'un dialogue qui méritent d'être mis en lumière. Nous n'avons donc pas établi de limites trop restreintes, mais avons cherché à mettre en

11 Une acception assez large, mais pas aussi large que celle que nous avons illustrée, est adoptée par M. Bazzoli, « Ragion di stato e interessi degli stati. La trattatistica sull'ambasciatore dal XV secolo al XVIII secolo » (2002), in Id., *Stagioni e teorie della società internazionale*, LED Edizioni Universitarie, Milano 2005, p. 267-270 et, pour la littérature sur la science du gouvernement, les institutions politiques et le *ius gentium*, p. 298-300. Bazzoli ne comprend pas explicitement dans sa définition les traités sur le conseiller, l'homme de cour, la raison d'état, les *arcana re-rumpublicarum* et le cérémonial : pour des références précieuses en ce sens, particulièrement riches en ce qui concerne le contexte italien, voir le catalogue dressé par D. Frigo, *Political Thought and Diplomacy : Towards an Index of Works (1560-1680)*, <http://www.enbach.eu/content/political-thought-and-diplomacy-towards-index-works-1560-1680>.

lumière la dimension européenne de ce phénomène, tout en essayant de faire ressortir les éléments contextuels qui nous sont apparus comme significatifs.

Quant ensuite aux limites chronologiques que nous avons choisies, la portée tout à fait extraordinaire de la réflexion menée par les juristes de *ius commune* aux XIII^e et XIV^e siècles pour la discussion des questions ayant trait à l'ambassadeur tout au long de la première époque moderne nous a amenés à leur consacrer une grande attention, bien qu'il n'ait évidemment pas été possible de mener une enquête systématique dans les grands commentaires et les recueils de *consilia*¹². Le problème d'une cartographie de la littérature juridique médiévale à ce sujet reste ouvert, mais la sélection de passages que nous allons analyser nous paraît montrer d'ores et déjà toute l'importance qu'une étude plus approfondie de ces sources pourrait avoir. Quant à la période suivante, nous avons essayé de réaliser une enquête la plus rigoureuse et complète possible pour les deux siècles qui vont de la rédaction du traité de Rosier à la fin des années 1620. Les dimensions qui caractérisent la production de ces écrits dans les décennies suivantes, en revanche, nous ont forcés à choisir à nouveau un nombre restreint de textes, en opérant une sélection qui présente une certaine part d'arbitraire mais nous semble suffisante pour une première exploration de notre champ de problématisation. En particulier, la correspondance diplomatique, qui à cette époque se révèle riche en indications et préceptes pour les ambassadeurs (il suffit de rappeler à ce propos la correspondance d'Arnaud d'Ossat et de Pierre Jeannin)¹³, a été laissée de côté. Le point d'arrivée, pour ainsi dire, de notre parcours est constitué par les traités d'Abraham de Wicquefort et de François de Callières, écrits à la fin du XVII^e

12 La portée de cette réflexion n'a jamais été mise en lumière comme elle le mérite, à l'exception de l'étude remarquable de D.E. Queller, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton University Press, Princeton 1967, qui pourtant ne considère aucunement des textes qui nous semblent capitaux comme, par exemple, le commentaire sur les *Tres Libri Codicis* de Luca da Penne.

13 Voir à ce propos la contribution de S.H. De Franceschi, « Les ambassades henriciennes : un âge d'or de la négociation. Les premières éditions imprimées de la correspondance des ambassadeurs de France sous Henri IV », in *De l'ambassadeur*, op. cit., p. 379-404, ainsi que J.-C. Waquet, « Arnaud d'Ossat, ou l'art de négocier », in *Negociar en la edad media. Negociar au moyen âge*, Actas del Coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004, éd. M.T. Ferrer Mallol, J.-M. Mœglin, S. Péquignot, M. Sánchez Martínez, Consejo Superior de Investigaciones Científicas *et al.*, Barcelona 2005, p. 389-407.

siècle et considérés, l'un, comme le plus important manuel sur l'ambassadeur de l'époque moderne et, l'autre, comme le premier texte s'interrogeant de façon explicite, selon les mots eux-mêmes de son titre, sur la « manière de négocier ». En effet, l'une des interrogations centrales qui nous a guidés dans cette recherche concerne la reconstruction du parcours qui a permis d'en arriver jusque-là afin de montrer, en dehors de toute tendance téléologique, les racines multiples et quelque peu négligées d'une problématisation qui a traversé plusieurs siècles, transformations et ruptures avant de parvenir à ses formulations qualifiées couramment de « modernes ».

À propos de notre corpus, il convient d'observer dès maintenant qu'en tant que discours qui se déploie sur la longue durée, il a fait l'objet d'un relativement petit nombre d'études. En laissant pour l'instant de côté les analyses spécifiques consacrées à l'un ou à l'autre de ces textes, de même que les éditions et traductions récentes de tel ou tel traité, on peut observer qu'après les études pionnières d'Otto Krauske et surtout d'Ernest Nys, les articles de Jean-Jules Jusserand et Betty Behrens, et les livres, spécifiquement consacrés aux immunités des ambassadeurs, d'Edward R. Adair et de Montell Ogdon, dès la moitié du XX^e siècle – au-delà des considérations synthétiques de Garrett Mattingly, du profil rapide tracé par Pedro Ugarteche et des informations fournies par Stanisław E. Nahlik – les seules études abordant de manière spécifique cette littérature, en dépit du très grand nombre d'ouvrages portant sur l'histoire de la diplomatie et des relations internationales, sont trois articles d'Alain Wijffels, Maurizio Bazzoli et André Krischer, un chapitre du livre consacré par Stefano Andretta à la diplomatie italienne des XVI^e et XVII^e siècles, et, pour le siècle suivant la paix de Westphalie, la thèse d'Heidrun Kugeler, auxquels s'ajoute aujourd'hui le précieux volume *De l'ambassadeur* édité par Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean Claude Waquet¹⁴. En fait, les « traités sur l'ambassadeur » ont été le plus souvent tout à fait ignorés, ou

14 Voir O. Krauske, *Die Entwicklung der ständigen Diplomatie vom fünfzehnten Jahrhundert bis zu den Beschlüssen von 1815 und 1818*, Duncker & Humblot, Leipzig 1885 ; E. Nys, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Librairie Européenne C. Muquardt, Bruxelles 1884, chap. 2 ; Id., *Les origines du droit international*, Alfred Castaigne – Thorin & Fils, Bruxelles – Paris 1894, chap. 14 ; J.J. Jusserand, « The School of Ambassadors », *The American Historical Review*, 27 (3), 1922, p. 426-464 ; B. Behrens, « Treatises on the Ambassador Written in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries », *The English Historical Review*, 51, 1936, p. 616-627 ; E.R. Adair, *The Exterritoriality of Ambassadors in*

bien ont été liquidés comme un « corpus de textes ternes et répétitifs » vi-

the Sixteenth and Seventeenth Centuries, Longmans Green, London *et al.* 1929 ; M. Ogdon, *Juridical bases of diplomatic immunity. A study in the origin, growth and purpose of the law*, J. Byrne & Co., Washington D.C. 1936 ; G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Penguin Books, Baltimore 1964 (1^{re} éd. Houghton-Mifflin Publishing Co., Boston 1955) ; P. Ugarteche, *Diplomacia y literatura : autores célebres y obras famosas*, Villanueva, Lima 1961 ; S.E. Nahlik, *Narodziny nowożytniej dyplomacji*, Zakład Narodowy im. Ossolińskich-Wydawnictwo, Wrocław *et al.* 1971 (avec un résumé en français aux p. 252-255) ; A. Wijffels, « Le statut juridique des ambassadeurs d'après la doctrine du XVI^e siècle », *Publications du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e – XVI^e siècles)*, 32, 1992, p. 127-142, mais on peut voir aussi Id., « Early-modern scholarship on international law », in *Research Handbook on the Theory and History of International Law*, ed. by A. Orakhelashvili, E. Elgar, Cheltenham and Northampton 2011, p. 23-60 ; M. Bazzoli, « Ragion di stato », *op. cit.* ; A. Krischer, « Das Gesandtschaftswesen und das vormoderne Völkerrecht », in *Rechtsformen internationaler Politik. Theorie, Norm und Praxis vom 12. bis 18. Jahrhundert*, hrsg. von M. Jucker, M. Kintzinger, R.C. Schwinges, Duncker & Humblot, Berlin 2011, p. 197-239 ; S. Andretta, *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Bibliink, Roma 2006, chap. 2 (qui se concentre sur quelques traités italiens) ; H. Kugeler, “*Le parfait Ambassadeur*”. *The Theory and Practice of Diplomacy in the Century following the Peace of Westphalia*, PhD dissertation, University of Oxford, Magdalen College, Oxford 2006 (disponible en ligne à l'adresse https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid/%3Abe69b6b3-d886-4cc0-8ae3-884da096e267/da_tastreams/THESIS01) ; *De l'ambassadeur*, *op. cit.*

La littérature sur l'ambassadeur est en outre utilisée, mais sans faire l'objet d'une étude d'ensemble, par L. van der Essen, *La diplomatie. Ses origines et son organisation jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Éditions P.D.L., Bruxelles 1953, p. 50-61 ; P. Prodi, *Diplomazia del Cinquecento. Istituzioni e prassi*, Patron, Bologna 1963 ; et D. Ménager, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, PUF, Paris 2001. Cette littérature et le rôle historique de la théorie de la diplomatie dans la formation du droit international moderne sont presque complètement ignorés dans les synthèses sur l'histoire du droit international : voir par exemple K.-H. Ziegler, *Völkerrechtsgeschichte. Ein Studienbuch*, Beck, München 2007² ; C. Focarelli, *Introduzione storica al diritto internazionale*, Giuffrè, Milano 2012 ; et le monumental J.H.W. Verzijl, *International Law in Historical Perspective*, 9 vol., Sijthoff, Leyden 1968-1979 (où les traités sont simplement mentionnés à côté des relations vénitienes dans le vol. 6 (1973), p. 556). Le seul auteur qui accorde à cette littérature quelque attention est D. Gaurier, *Histoire du droit international. De l'Antiquité à la création de l'ONU*, avant-propos d'E. Tourme-Jouannet, PUR, Rennes 2014² (surtout p. 339-366).

Enfin, il n'est pas possible de faire ici l'état de la bibliographie sur l'histoire de la diplomatie sur un plan plus général. Nous renvoyons *infra*, tout au long de cette recherche, pour des indications relatives aux études concernant l'un ou l'autre sujet traité. Outre les études que nous venons de citer, on peut néanmoins faire réfé-

sant une description « stéréotypée et répétitive » de l' « ambassadeur idéal » : un corpus donc inutile pour l'étude de la diplomatie à l'époque moderne¹⁵. Les écrits de *ius commune*, en particulier, ont été mis de côté comme faisant état d'une réflexion marquée par de « rigides formulations » scolastiques et par un « formalisme » abstrait, alors que les traités des XV^e et XVI^e siècles – qui « au contraire » seraient issus d'une « expérience directe » de la diplomatie – représenteraient « au fond une sorte d'idéalisation de la figure de l'ambassadeur, ce qu'il devrait être sur la base des règles morales et de conduite »¹⁶. Lorsqu'ils ont été estimés dignes d'être étudiés, ainsi, cela n'est arrivé que par rapport au rôle historique qu'ils ont joué en tant qu' « instruments de valorisation sociale » de la figure de l'ambassadeur¹⁷.

Or, de tels jugements nous semblent être le résultat d'une lecture un peu simpliste. Avant tout, à l'égard des juristes médiévaux, il convient d'observer que, loin de se figer dans un formalisme stérile, l'impact de leur réflexion pour l'élaboration doctrinale des fondements du pouvoir politique

rence aux mises au point proposées par F. Senatore, « *Uno mundo de carta* ». *Forme e strutture della diplomazia sforzesca*, Liguori, Napoli 1999, p. 28-44 ; S. Péquignot, *Au nom du Roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Casa de Velázquez, Madrid 2009, p. 2-9 ; L. Bély, « Histoire de la diplomatie et des relations internationales des Temps modernes : un état de la recherche en France », in *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia, religione*, a c. di R. Sabbatini e P. Volpini, Franco Angeli, Milano 2011, p. 19-34 ; et D. Frigo, « *Politica e diplomazia. I sentieri della storiografia italiana* », *ivi*, p. 35-59.

15 Voir M.S. Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy, 1450-1919*, Longman, London & New York 1993, p. 26 et 45.

16 Voir P. Margaroli, *Diplomazia e stati rimascentali. Le ambascerie sforzesche fino alla conclusione della lega italica (1450-1455)*, La Nuova Italia, Firenze 1992, p. 9-10. M. Bazzoli, « Ragion di stato », *op. cit.*, p. 268, note 3 s'est à son tour référé aux textes juridiques du XV^e siècle en les qualifiant d' « opere strutturate in *quaestiones* che si succedono secondo le ripetitive formule tardo-scolastiche delle *autoritates* e dei *commentatores* ». À propos de ces textes juridiques, B. Behrens, « *Treatises* », *art. cit.*, p. 617 a parlé elle aussi d'une littérature « dull and often unprofitable ». Et D. Queller lui-même, dans son « How to succeed as an Ambassador : a sixteenth century venetian document » (1972), in *Medieval diplomacy and the Fourth Crusade*, Variorum Reprint, London 1980, p. 655-671 : 655 a blâmé le caractère « artificial and academic » des traités sur l'ambassadeur, dont même les plus proches de la pratique « are highly formal and idealistic ».

17 Voir L. Bély, « Histoire de la diplomatie », *op. cit.*, p. 23.

et de ses limites a été mis en lumière depuis longtemps¹⁸ ; quant à leur expérience directe des ambassades et leur participation active à la vie publique, elles étaient tout à fait courantes et font partie de la biographie de la plupart d'entre eux¹⁹ ; la portée pratique des principes discutés et des normes formulées dans leur travail au sujet des ambassades, enfin, loin d'être mince, se révèle fondamentale à la fois pour l'établissement des conditions matérielles dans lesquelles les ambassadeurs devaient exercer leurs tâches et pour la conceptualisation de leur charge comme un *officium*, ainsi que de leur fonction comme la représentation d'autrui, avec toutes les conséquences qui en découlent²⁰. En outre, à l'égard de notre littérature considérée dans son ensemble, de ses répétitions, de son caractère stéréotypé et idéalisant, voire détaché de la réalité, ce dont il est question, nous semble-t-il, du point de vue méthodologique, est plutôt son positionnement à l'intérieur de la dialectique entre théorie et praxis. En fait, comme nous chercherons à le montrer tout au fil de notre parcours, ces écrits ne tracent pas un portrait de l'ambassadeur idéal et abstrait, suspendu dans les atmosphères éthérées de la théorie, ni ne se limitent à refléter simplement la pratique diplomatique, comme la surface plane d'un miroir ; loin de là, ils se confrontent nécessairement à la réalité et la *problématisent*. De cette manière, la pratique diplomatique, qui depuis la fin du Moyen Âge s'intensifie de manière toujours plus marquée, devient peu à peu une pratique *réflexive* à l'intérieur d'un discours où les aspects juridiques, éthiques et politiques impliqués par la charge et l'activité de l'ambassadeur sont articulés entre eux de manière toujours spécifique selon les cas et les textes²¹.

Dans le cadre de cette problématisation, la diplomatie va se constituer en ce que l'on pourrait appeler une *expérience*, et une expérience histori-

18 Qu'il suffise de renvoyer pour le moment à B. Paradisi, « Il pensiero politico dei giuristi medievali », in *Storia delle idee politiche, economiche e sociali*, diretta da L. Firpo, vol. II/2, *Il Medioevo*, UTET, Torino 1983, p. 211-366 ; et à J. Canning, *The political thought of Baldus de Ubaldis*, Cambridge University Press, Cambridge *et al.* 1987. Pour d'autres références, voir *infra*, partie I^{re}, chap. 1, § 2.

19 En plus des biographies de tel ou tel juriste citées *infra*, § 2, voir L. Martines, *Lawyers and statecraft in Renaissance Florence*, Princeton University Press, Princeton 1968, spécialement le chap. 8 ; et M. Cerrito, « Statuti e cultura giuridica. Bergamo, Alberico da Rosciate e una *quaestio* sulla pace privata », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, 83, 2015, p. 441-444.

20 Voir *infra*, partie I^{re}.

21 Voir M. Bazzoli, « Ragion di stato », *op. cit.*, p. 269-271.

quement singulière qui caractérise l'Europe de la fin du Moyen Âge et de la première époque moderne : offrir une contribution à l'intelligibilité de ce processus est l'enjeu majeur de notre recherche. Nous avons déjà évoqué la définition de Foucault qui, dans ses derniers travaux, a parlé de l'expérience comme de « la corrélation, dans une culture, entre domaines de savoir, types de normativité et formes de subjectivité »²² : or, tout au long de l'époque qui fait l'objet de notre étude, comme nous essaierons de le montrer, on observe à l'intérieur de notre champ d'enquête une articulation de ces trois axes, dans la mesure où on assiste à une organisation de domaines de savoirs divers (droit, théologie, histoire, philosophie morale et politique, science de l'État), à la mise en place d'un ensemble de règles et de normes (juridiques aussi bien qu'éthiques et politiques) et à une réflexion sur la façon dont l'ambassadeur est amené à regarder ses fonctions ainsi qu'à donner sens et valeur à sa conduite (en tant qu'officier public qui doit se confronter à un certain nombre de modèles et se trouve impliqué dans une série des tensions entre les différentes obligations liées à l'exercice de son action). C'est afin de mettre en lumière cet effort de problématisation et d'illustrer la constitution de cette expérience que, dans la mesure où cela nous sera permis par la nature et les dimensions de ce travail, nous chercherons à expliciter, pour chaque question abordée, les approches choisies par nos auteurs, les savoirs mobilisés, les formes de raisonnement et les matériels chaque fois employés pour élaborer des solutions possibles dans un monde qui s'apprêtait à voir disparaître toute autorité supérieure.

Bien sûr, cet effort de construction d'une figure d'ambassadeur dotée d'un statut juridique et professionnel précis trouve une limite significative dans la réalité des choses : même quand un accord s'établit sur une certaine solution (ce qui n'arrive pas toujours), cette solution doit être toujours confrontée à l'imprévisibilité de la politique et à la variété des situations et des comportements humains. Et pour autant, une construction intellectuelle n'est pas dépourvue d'effets réels, qui demandent avec insistance à être évalués : de même qu'il serait naïf de chercher dans la littérature sur l'ambassadeur une représentation directe et fidèle de la pratique diplomatique, de même, à notre avis, il serait fallacieux d'oublier qu'une

22 Voir M. Foucault, *L'usage des plaisirs*, Gallimard, Paris 1984, p. 10.

« fiction n'est pas fictive mais opérante »²³. Ce qui est à l'œuvre dans ce discours, c'est donc une tentative de réflexion sur la pratique diplomatique, cherchant à l'ordonner, à l'orienter, à la corriger, à soulever des problèmes à partir d'elle et à élaborer des solutions contre certaines de ses tendances : dans cet écart réside même sa raison d'être.

2. Présentation synthétique du corpus sous le profil de son développement historique

α) écrits de *ius commune* (XII^e-XV^e siècles)

Avant d'entrer dans les détails de notre recherche, il convient de décrire notre corpus de manière un peu plus précise, en présentant les grandes lignes de son développement historique. À ce propos on observe avant tout que les débuts d'une discussion au sujet du « droit international » ont été souvent situés dans la doctrine canonique, qui a contribué de manière significative à poser les premiers jalons d'une réflexion tant sur le droit des traités que sur l'ambassade et l'ambassadeur²⁴. Quant à ces derniers, en particulier, on a remarqué que, tandis que dans le *Decretum* de Gratien (avant 1140) il n'existe pas de section consacrée aux légats et que le mot *legatus* lui-même est employé d'une façon tout à fait générique, le *Liber Extra* (1234) comprend un titre *de officio legati* (X 1.30) et utilise ce mot de manière beaucoup plus spécifique pour désigner les légats du pape²⁵. En fait, bien que la diplomatie pontificale et la spécialisation des fonctions

23 Ainsi P. Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Seuil, Paris 2012, p. 57, à propos de cette « fiction juridique », lourde de conséquences et d'effets réels, qu'est l'État.

24 Voir J. Muldoon, « The Contribution of the Medieval Canon Lawyers to the Formation of International Law » (1972), in Id., *Canon Law, the Expansion of Europe, and World Order*, Ashgate (Variorum), Aldershot 1998 ; R. Lesaffer, « The Influence of Medieval Canon Law of Contract on Early Modern Treaty Law », in *Proceedings of the Eleventh International Congress of Medieval Canon Law*, Catania, 30 July – 6 August 2000, ed. by M. Bellomo, Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano 2006, p. 449-470 ; et, à propos des ambassades et des ambassadeurs, R. Fubini, « L'ambasciatore nel XV secolo : due trattati e una biografia (Bernard de Rosier, Ermolao Barbaro, Vespasiano da Bisticci) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 108 (2), 1996, p. 645-665 : 645.

25 Voir K. Pennington, « Johannes Teutonicus and papal legates » (1983), in Id., *Popes, Canonists and Texts, 1150-1550*, Ashgate (Variorum), Aldershot 1993, p.